

UNDT/2020/001, Kennes

Décisions du TANU ou du TCNU

Le Tribunal rejette la demande comme non à la créance. La décision contestée de placer une note sur le dossier officiel du demandeur n'est pas une décision administrative appelable car elle n'a pas de conséquences juridiques directes affectant les termes et conditions de sa nomination. Le demandeur devrait avoir demandé une évaluation de la gestion dans les 60 jours à compter de la notification des décisions contestées le 5 août 2017, mais il a plutôt demandé une évaluation de la gestion le 3 novembre 2017, plus de 60 jours plus tard. Par conséquent, la demande n'est pas à la créance comme barré dans le temps. La décision contestée de ne pas terminer le processus disciplinaire contre le demandeur n'est pas une décision administrative appelable car elle n'a pas de conséquences juridiques directes affectant les termes et conditions de sa nomination. Le tribunal constate que la note placée dans le dossier personnel du demandeur n'est pas une décision distincte qui produit des conséquences juridiques directes, mais simplement un enregistrement de la décision de l'administration de ne pas terminer un processus disciplinaire après sa démission. La décision contestée de placer une note sur le dossier officiel du demandeur n'est pas une décision administrative appelable car elle n'a pas de conséquences juridiques directes affectant les termes et conditions de sa nomination.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Les décisions de (a) «s'abstiennent de faire une conclusion concernant les accusations disciplinaires alléguées contre [lui]» (b) «refuser de terminer le processus disciplinaire» et (c) «placer une note dans [son] dossier officiel «Après sa démission de l'organisation.

Principe(s) Juridique(s)

Toutes les mesures disciplinaires... un emploi de substitution à l'assistance parce que les procédures disciplinaires dépendent entièrement de la subsistance du droit contractuel à soumettre un membre du personnel à des procédures disciplinaires, d'une part, et à l'obligation contractuelle du membre du personnel à les souffrir conformément aux pertinents instruments, de l'autre. Le Tribunal est compétent pour soulever une question de réception sur sa propre initiative, qu'elle ait été soulevée ou non par les parties. Pour déterminer la date à laquelle un membre du personnel doit demander l'examen d'une décision implicite, le tribunal des différends doit établir la date à laquelle le membre du personnel savait ou aurait raisonnablement dû connaître la décision implicite. Les principales caractéristiques d'une décision administrative soumise à un examen judiciaire est que la décision doit produire des conséquences juridiques directes affectant les conditions ou conditions de nomination d'un membre du personnel, et non une blessure future. Un ancien membre du personnel est debout pour contester une décision administrative en vertu de l'art. 3.1 du statut du Tribunal des litiges concernant son ancien emploi avec l'organisation. Le demandeur n'a pas droit à l'achèvement d'un processus disciplinaire car l'administration ne peut pas lui imposer une mesure disciplinaire en tant qu'ancien membre du personnel. L'obligation de l'administration de terminer un processus disciplinaire repose sur le fait qu'un membre du personnel a une relation d'emploi continue avec l'organisation et que cette obligation n'existe plus envers un ancien membre du personnel.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Applicants/Appellants

Kennes

Entité

MONUSCO

Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2019/067

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

7 Jan 2020

Duty Judge

Juge Adda

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2016/1
- ST/IA/292
- ST/IA/371

Statut du personnel

- Disposition 11.2 (c)

TCNU Statut

- Article 3.1
- Article 8.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

Jugements Connexes

2011-UNAT-182

2014-UNAT-406

2015-UNAT-518